

Délibération du Comité Syndical
Séance du 26 octobre 2020

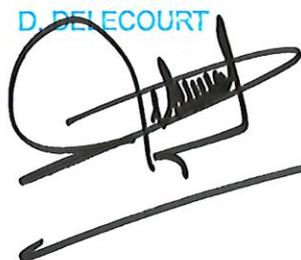
Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 25
Votant : 27

Détail des votes
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
20-10-2020
Et publication du :
05-11-2020

Le Président

D. DELECOURT



L'an deux mil vingt, le 26 octobre, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 19 octobre 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 19 octobre 2020.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs BOULET Jean-Luc, BOUTON Guillaume, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain, DUBOIS Mikaël, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, MAENHOUT Roger, MASCLET Frédéric, SENECHAL Hubert, VYNCKE Didier, WALLET Frédéric, WALLERAND Emmanuel, WITKOWSKI Gérard et ZBOINSKI Philippe.

Mesdames BRAEM Christel, MORIEUX Corinne et VIVIER Ewa.

Absents excusés : Messieurs BOSSART Steve, DOUVRY Jean-Marie, DRUMÉZ Philippe et SENECHAL Hubert.

Procurations :

Monsieur BOSSART Steve à Monsieur GOUDSMETT Gilles
Monsieur SENECHAL Hubert à Monsieur DEMULIER Jérôme

A été nommé secrétaire : Monsieur CALLAUX Yves

2020/10/N°5

Domaine d'Intervention : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
**CREATION ET DETERMIBNATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS
PERMANENTES SPECIALISEES**

Rapporteur : Monsieur TRACHE Bruno

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le comité syndical peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au comité.

Le Président en est membre de droit.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé de créer 6 commissions, comprenant chacune le Président, le Vice-Président ayant délégation, et minimum 3 membres titulaires.

Aussi, compte tenu de l'intérêt qu'elles présentent pour le bon fonctionnement du comité syndical, les 6 commissions suivantes pourraient être créées :

Commission n°1 : Espaces verts-Développement Durable-Voirie et Eclairage public

Elle comprend de droit :

- Le Président
- Mr DRUMÉZ Philippe, Vice-Président chargé des espaces verts - Développement Durable -voirie
- Mr GOUDSMETT Gilles, Vice-Président chargé de l'éclairage public
- 3 membres minimum désignés parmi les délégués titulaires.

Commission n°2 : Finances et commande publique

Elle comprend de droit :

- Le Président
- Mr DUPONT Jean-Michel, Vice-Président chargé des finances et commande publique
- 3 membres minimum désignés parmi les délégués titulaires.

Commission n°3 : Insertion sociale et professionnelle

Elle comprend de droit :

- Le Président
- Mr DE CARRION Alain, Vice-Président chargé de l'insertion sociale et professionnelle
- 3 membres minimum désignés parmi les délégués titulaires.

Commission n°4 : Urbanisme, aménagement et valorisation du territoire, patrimoine et grands projets structurants

Elle comprend de droit :

- Le Président
- Mr COURTOIS Jean-Louis, Vice-Président chargé de l'urbanisme, aménagement et valorisation du territoire, patrimoine et grands projets structurants
- 3 membres minimum désignés parmi les délégués titulaires.

Commission n°5 : Animation, prévention routière, jeunesse et petite enfance

Elle comprend de droit :

- Le Président
- Mr PAILLART David, Vice-Président chargé de l'animation, prévention routière et jeunesse

- Mr DEMULIER Jérôme, Vice-Président chargé de la petite enfance, schéma de mutualisation, conférence des Maires et handicap
- 3 membres minimum désignés parmi les délégués titulaires.

Commission n°6 : Administration générale, ressources humaines et communication

Elle comprend de droit :

- Le Président
- Mr TRACHE Bruno, Vice-Président chargé de l'administration générale, ressources humaines et communication
- 3 membres minimum désignés parmi les délégués titulaires.

En conséquence, il est proposé d'approuver la création des 6 commissions telles que listées ci-dessus

Après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité de créer au nombre de 6, les commissions permanentes spécialisées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

 Le Président

D. DELECOURT

REÇU LE

28 OCT. 2020

